

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien

NOR : AFSZ1330046A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membres nommés au titre du 5° de l'article D. 1443-36-I, personnalités qualifiées), au lieu de : « M. Claude BERNARD », lire : « M. Claude BENARD ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien :

1. Au titre du 1° de l'article D. 1443-36-I (représentants de l'État) :

Mme Denise HONG HOC CHEONG, directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de La Réunion.

M. Daniel FAUVRE, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en remplacement de M. Michel SINOIR.

2. Au titre des personnalités qualifiées : M. Jimmy SELAMBAROM, en remplacement de M. Frédéric MIRANVILLE.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE